

Lettre ouverte

SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ET AGENTS PUBLICS DE DRANCY

Drancy, le vendredi 30 mars 2007

A la Population,
A la DASS,
Au Ministre de la Santé,

Mesdames, Messieurs.

La restauration scolaire gratuite à Drancy est - elle aujourd'hui dans une phase idyllique ? Le peu d'empressement de la Ville à vouloir rassembler les véritables interlocuteurs (FCPE, SNUIPP, FSU, CGT) autour d'une table de discussion pour dégager les solutions et faire de ces problèmes un véritable enjeu de qualité de ce service public reste préoccupant, voir de l'entêtement, compte tenu des derniers constats de résultats, qu'il nous a été possible de faire courant mars 2007.

Il serait grave de passer sous silence; le manque de personnel, l'absence de projet pédagogique pour l'enfant, le manque de règles d'hygiène concernant le lavage des mains avant et après la prise de repas, la qualité du plateau repas, un temps de repas contracté dans sa durée, des vomissements et personne pour nettoyer, un environnement sonore alarmant du fait même de l'augmentation des effectifs...

Par manque de dialogue social aucun de ces aspects n'ont été traités en réponse de l'ambition politique de ce projet, en décalage avec une réflexion posée, traitant de l'environnement pour l'enfant.

En tant que syndicat CGT du personnel nous déplorons d'avoir été contraint dans l'urgence, d'un jugement de référé contre la décision du Maire de Drancy afin, de défendre le droit de s'occuper du maintien des conditions de travail du personnel et en particulier celui de la restauration scolaire.

Ce secteur de l'enfance doit faire l'objet de réflexions des spécialistes et c'est pourquoi nous faisons appel à vos recommandations et vos responsabilités.

A tous les responsables de l'enfance soucieux de l'équilibre et du bien être de l'enfant de bien vouloir instruire dans vos domaines respectifs vos recommandations.

A tous les citoyens de Drancy qui ne peuvent ignorer que la mise en place de la gratuité de la cantine a entraîné une surcharge de travail et que par manque de personnel certaines équipes sont en souffrance. La collectivité reconnaît la spécificité du métier de la restauration scolaire par l'attribution d'une prime, et renforce ses effectifs par du personnel associatif sur des emplois publics. Accepterez- vous que l'argent public, vos impôts, servent à détruire la qualité du service public pour laisser place à la précarité de l'emploi à Drancy ?

De cet état de fait qui nous semble illégal, nous interpellons, le Préfet, afin qu'il se saisisse du dossier pour faire respecter la loi sur l'accès à l'emploi public.

Malgré la rupture du dialogue social envers le personnel, de l'abandon de votre bourse du travail défendant l'ensemble des travailleurs de Drancy, ceci orchestré par votre maire, nous avons souhaité maintenir une information et une relation avec tous les Drancéens.

Restant à votre entière disposition, recevez, Mesdames, Messieurs nos salutations citoyennes.

Copie : au Maire de Drancy, au Préfet.

